



VERSAILLES

Porchefontaine Conseil de quartier

Conseil du lundi 7 mars 2017

- Présents :

Présidente : Martine Schmit

Vice-président : Michel Lefèvre

Membres du conseil :

Collège des personnes élues :

Alain Bonnaud, Marie-Christine Claraz, Antoine Divan, Francis Flamand, Monique Mirallès, Francis Naudin, Marie-Caroline Prouff

Collège des associations :

Michel Carré représentant titulaire du SDIP, Daniel Cordier représentant titulaire de CLAP 53, Michèle Divan représentant titulaire du CCVP, Marc Meyer représentant titulaire de l'AFC de Versailles, Catherine Mordant représentant titulaire de la PEEP, Hélène Schützenberger représentante titulaire de VEI, Geneviève Sylvestre représentante titulaire de Sesakinoufo, Chantal Simian représentante titulaire de SNL

Collège des personnes qualifiées :

Pierre-Jean Airaud, Pierre Arnaud, Nicolas Fouquet, Stéphanie Lescar, Isabelle Richard

-Excusés : Xavier Bloch représentant titulaire de l'ALEPP, Antoine Brillaud, David Crépy, Laure Dispan de Floran, Isabelle Lallemand, André Montialoux, Serge Piriou représentant titulaire d'Essor de Versailles, Alain Roger

- Absents : Valérie Chenuc, Gabrielle de Wailly, François Siméoni

- Egalement présente : Carole Richard, directrice de la Maison de quartier.

1) Intervention de Madame Gaëlle Ratié, Directrice de la Sécurité et coordonnatrice du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville de Versailles

Madame Ratié après avoir précisé que Monsieur le Commissaire Jacquinet a quitté Versailles en janvier et doit être prochainement remplacé, présente son service :

La police municipale compte 25, et bientôt 27, policiers municipaux. Elle comprend des services :

- administratifs : gardiens de l'Hôtel de Ville, gestion des objets trouvés, parcmètres, vidéoprotection et réquisitions sur VGP
- opérationnels : sécurité et tranquillité sur la voie publique, sécurité des parcs et jardins, présence aux sorties d'écoles.

La police nationale est très présente et très réactive.

Les agents travaillent de 7 h du matin à 3 h du matin par roulement. Des équipes sont créées pour répondre à des besoins spécifiques : sécurité dans les bois ou sur les marchés, nuisances sonores, sécurisation des manifestations.... Il n'existe pas de répartition des agents par quartier. Ils se déplacent selon les demandes ou en réponse à des difficultés particulières constatées.

Mme Ratié est coordinatrice du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville de Versailles. Ce Conseil a pour but de mettre en place des actions qui répondent à des problématiques précises en termes de prévention et de délinquance. Elle intervient avec les services de la ville, les conseils de quartier et des partenaires extérieurs.

La ville de Versailles a décidé, après mûre réflexion, d'armer les agents de la police municipale (tendance de fond en France). Une formation théorique et pratique, très complète, est mise en œuvre puis validée par une mise en situation.

Elle se double d'une consultation avec un médecin et un psychiatre pour obtenir l'autorisation du port d'armes. La formation est complète et concourt à la préprofessionnalisation des agents. Lors de l'examen, une faute de sécurité est éliminatoire.

Lorsque l'agent a un certificat médical autorisant le port d'armes, on sollicite le préfet qui doit donner son accord par arrêté préfectoral nominatif pour que l'agent puisse porter une arme de poing.

Le port d'armes est validé selon un protocole rigoureux et peut être retiré. Si un agent a une attitude suspecte en intervention, le chef de la police municipale lui retire son arme et une nouvelle visite est prévue avec le médecin du travail et le psychiatre. Des interventions sont prévues en groupe avec le psychologue du travail. L'entraînement prévu à partir du mois de mai permettra de détecter les agents en difficulté.

Le maire a signé une convention avec la Police Nationale pour mettre en œuvre une coordination sur les différentes actions, notamment en matière de sécurité et de tranquillité publique.

La police nationale gère la sécurité publique pour l'ensemble de la ville de Versailles. Un agent de police municipale est un agent de police judiciaire adjoint mais il n'a pas de pouvoir d'enquête comme un agent de police nationale.

Les rapports de la police municipale établis par des agents qui sont assermentés viennent en soutien des démarches faites auprès du Parquet (exemple de la campagne d'affichage d'Aides pour laquelle le constat fait par les agents de la police municipale a donné lieu à transmission au Parquet).

En ce qui concerne la sécurité, dans le cadre de Vigipirate, les militaires font des rondes aléatoires sans en informer la police municipale.

Madame Ratié indique qu'elle va initier la réalisation d'un état global de la situation par quartier. Elle a travaillé avec la Maison de Quartier de Porchefontaine suite à des incidents commis dans ses locaux. Un partenariat avec les services sociaux du Conseil Départemental existe, un partenariat est également engagé avec l'Education Nationale, le renseignement territorial, différents bailleurs. On peut ainsi imaginer des actions préventives face à des comportements problématiques de type délinquance.

Il existe également une complémentarité entre les services de police, les éducateurs, les animateurs des maisons de quartier.

A l'issue de cette présentation, un échange a lieu :

Passage du quartier en zone 30

La police municipale réalise des contrôles et des opérations coups de poing en réponse à des problématiques spécifiques. La police municipale gère le respect de ces zones. Ainsi, en ce qui concerne le respect de la zone 30, lorsqu'elle sera effective à Porchefontaine, une action de prévention suivie de contrôles de vitesse sera mise en œuvre, répondant ainsi au vœu de l'ensemble du Conseil.

Madame Ratié précise que pour cibler l'action de la police municipale, il est souhaitable que les membres du Conseil, comme les habitants du quartier, appellent au 01 30 97 81 80. Si c'est moins urgent, on peut envoyer un courriel à direction.securite@versailles.fr

Un membre du Conseil demande que soit respectée la traversée des enfants, même en présence d'un agent de police municipale lorsque le personnage du feu de circulation est vert. Il souligne que les enfants ne doivent pas être incités ou autorisés à traverser lorsque le personnage est rouge (constat effectué rue Yves Le Coz face à l'école).

Voisins vigilants :

Madame Mordant présente le réseau des 120 voisins vigilants du quartier et souhaiterait une nouvelle réunion en présence de représentant de la Police Municipale et de la sécurité de la ville et les habitants du quartier.

Elle rappelle qu'une demande d'installation de radar de feu auprès de l'Etat avait été formulée au niveau des octrois de l'avenue de Paris. Madame Ratié souhaite que la demande lui soit reformulée afin qu'elle soit traitée lors de la prochaine réunion de concertation mensuelle.

Enfin, Madame Ratié précise que la police municipale est compétente pour intervenir dans les transports en commun et peut ainsi être amenée à intervenir sur des communes limitrophes de Versailles ; que sur le domaine du château, c'est la police nationale qui est compétente ; que pour toute manifestation extérieure, une déclaration doit être faite en préfecture. »

2) Approbation du compte-rendu du Conseil du 30 janvier : à l'unanimité.

3) Double sens cyclable et zone 30

Il est rappelé par Martine Schmit que double-sens cyclable « DSC » :

- concerne exclusivement les rues à sens unique et que certaines d'entre elles ont été exclues par les services
- ne consiste pas à créer une bande cyclable sur la chaussée ; une bande cyclable est une "voie" de la chaussée, espace propre aux cycles, matérialisée par un trait de peinture ; les voitures ne sont pas autorisées à y rouler, qu'il y ait un vélo ou pas. Ainsi, en pratique, il faut effectivement une largeur minimale pour créer une bande cyclable (largeur minimale recommandée : 1,50m). Une piste cyclable est encore plus contraignante : la piste est matérialisée "en dur", petit muret par exemple.

- est destiné à permettre aux cyclistes et aux voitures de se croiser en sécurité et toute légalité. La matérialisation au sol est destinée à attirer l'attention de l'automobiliste sur la présence possible de vélos. Cette matérialisation (ou autre panneau) peut exister uniquement aux extrémités de la voie. Ainsi, moins il y a de trafic plus il est aisé à mettre en œuvre et ce n'est donc pas la largeur qui est le paramètre mais la densité du trafic.

Dans le prolongement de ce qui avait été indiqué lors de notre précédente réunion, un groupe de travail, composé de deux des personnes qui avaient émis des réserves sur la systématisation du dispositif, présente son travail sous forme de diapositives, après avoir découpé le quartier en plusieurs parties.

Catherine MORDANT (représentante PEEP) et Francis FLAMAND (collège habitants) ont étudié toutes les rues à sens unique, avec comme outils le site du cadastre, un plan, un mètre, et les ont arpentées tant à pied, qu'à vélo ou en voiture.

En qualité de représentant de parents d'élèves, Catherine MORDANT a collecté 52 témoignages de familles utilisant vélo et voiture et ayant des enfants mineurs utilisant le vélo. Sur ces 52 familles, 50 acceptent la zone 30 mais sont opposées au double-sens cyclable.

Le constat réalisé met l'accent sur :

- Les rues trop étroites : 17 tronçons trop étroits sur 29
- Les nombreuses chaussées bombées ou dégradées,
- les flux de circulation importants ou les passages de bus,
- la complexité de circulation existante : contre sens rue Molière pour la Poste, alternance de sens uniques et de double sens rue Rémont et chemin du Cordon
- Le manque total de visibilité dans les rues à angles droits ou une visibilité très réduite due au stationnement alterné.

Cette présentation rue par rue, fait l'objet d'un débat et d'un avis du Conseil de quartier sur le maintien ou non des rues les plus dangereuses en double sens cyclable.

Une majorité de membres du Conseil de Quartier **demande l'exclusion du double sens cyclable des voies suivantes :**

- Rue Pierre Curie (état de chaussée, visibilité réduite et angles)
- Rue de Condé et rue de Villars (angles sans visibilité, véhicules lourds, voies étroites et dégradées)
- Rue des Moines dans son intégralité (circulation de contournement importante, étroitesse et mauvais état de la chaussée)
- Portion de la rue Rémont entre la rue de la Chaumière et le chemin du Cordon (angle sans visibilité)
- Portion du chemin du Cordon entre la rue Rémont et la rue Jean de la Fontaine (angle sans visibilité)
- Rue Coste entre la rue Yves le Coz et la rue Rémont si un aménagement avec la ligne de bus n'est pas possible.

Il est demandé une présence de la police municipale pour sanctionner les conduites dangereuses associées aux allers et venues au CIG (sens interdit régulièrement pris).

Le Conseil souhaite également :

- pour l'angle de la rue Molière et de la rue Boileau, des aménagements spécifiques.
- le marquage au sol des passages piétons à tous les carrefours où les stops ont été supprimés (Victor Hugo, Boileau, Racine...)
- des signalisations plus visibles (éviter les informations en blanc sur fond jaune)
- l'installation de radars pédagogiques pour informer les véhicules de l'installation de la zone 30.

Compte tenu de l'absence de visibilité dans les angles Molière-Boileau, Lamartine-Ploix et Lamartine dans son intégralité, Francis FLAMAND et Catherine MORDANT se désolidarisent du maintien en DSC de ces rues et rédigeront un courrier pour alerter le maire de la dangerosité de certains DSC. »

4) Travaux des commissions

a) SNCF – Transports : résumé des récents travaux de la commission :

- Gare : la commission va rappeler à notre correspondante à la SNCF ce qui a été convenu lors de la réunion du 27 mai 2016 et demander le calendrier d'exécution.
- Talus rue Albert Sarraut/angle rue Coste : la SNCF a clôturé un périmètre de 500 m² environ et propose désormais à la ville d'y faire elle-même les aménagements et les plantations et d'assurer leur entretien dans le cadre d'une convention, suivant le modèle déjà appliqué à Viroflay. La commission est favorable, et propose de plus d'intégrer cet aménagement au projet "cœur de village". En effet, il est situé exactement à l'origine du projet rue Coste et dans la perspective visuelle quand on circule en direction de la gare. De fait, Pierre Arnaud participera au groupe de travail "Coeur de Village".
- Nuisances sonores : la commission relance ce sujet et enquêtera sur l'état d'avancement du traitement du pont métallique des chantiers (point noir n°1 de la ville) et du cas des nombreux logements de Porchefontaine touchés par un bruit supérieur au seuil légal.
- Tram-train Massy-Versailles : la commission souhaite qu'un arrêt à Porchefontaine soit mis à l'étude.

b) Dans le cadre de l'évolution/transformation du réseau des bureaux de poste et la perspective d'une fermeture du bureau de la rue Le Coz, la commission Vie quotidienne s'est réunie le 1^{er} mars pour lister les questions préalables à une réunion avec les responsables de la poste. Cette liste a été transmise aux personnes en charge du dossier à la Poste avec lesquelles une réunion aura lieu le 29 mars. Il est rappelé qu'actuellement la plateforme de la rue Lamartine rend les mêmes services que la poste excepté les transactions bancaires.

c) COEUR de village : une réunion du groupe de travail, qui souhaite que le budget d'étude alloué au projet englobe notamment la rue Coste et le réaménagement des talus SNCF, aura lieu le 13 mars. Une réunion de travail avec les services concernés est en cours de programmation. Auparavant, la Directrice des Déplacements et des Aménagements Urbains doit rencontrer le paysagiste missionné par la ville pour programmer cette opération dans son planning d'études. Une première réunion de travail avec ce dernier et les responsables des services concernés devrait nous être proposée courant avril.

d) Projet de restructuration du réseau de bus : Martine Schmit sollicite la création d'une commission sur ce sujet intéressant Versailles et les communes voisines, piloté par VGP.

e) Composition des commissions : Martine Schmit remet aux présents la liste des commissions et demande aux membres du Conseil de confirmer ou d'infirmer leur participation.

5- Questions diverses – Informations

a) A la suite des difficultés signalées sous le pont de l'A86 avant l'entrée à Versailles/Porchefontaine avec la voie prioritaire venant de Jouy, le Conseil avait demandé de matérialiser les 2 voies en rétablissant la bande blanche, effacée et en la remplaçant par une bande réfléchissante, qui améliorerait sa visibilité notamment de nuit et réduirait les risques ; le responsable de la surveillance voirie a pris rencontré la DRIF (autoroute) le 28 février qui doit intervenir au mois d'avril.

b) Nous avons également demandé la pose de bandes réfléchissantes, à l'entrée de Versailles au Pont-Colbert en soulignant aux services de la ville que, de nuit, le côté droit de la voie est à peine perceptible (et si la station-service du Pont-Colbert est éclairée). Les services nous ont confirmé qu'il manque un point lumineux depuis 2014, mais que la Ville de Jouy et la DRIF se rejettent la propriété du point lumineux. La DRIF doit faire vérifier son réseau, pour connaître le point de raccordement électrique ...

c) **Décarbonatation :**

Depuis le 24 février, l'eau potable distribuée par le SMGSEVESC depuis l'usine de Louveciennes a atteint son niveau cible en teneur de calcium (un TH total de 20°F, c'est-à-dire 16°F de taux calcique avec un pH de 7,7) ce qui représente une **diminution du calcaire de près de 50%**.

Rappel : il convient de régler en conséquence les appareils électroménagers (lave-linge, lave-vaisselle, ...). En cas d'utilisation d'un adoucisseur d'eau individuel, il peut être débranché ou gardé mais en effectuant alors les réglages appropriés.

Numéro auquel on peut s'adresser pour toute question complémentaire : 01 76 38 00 56.

d) **Viroflay : projets**

A la suite d'une information donnée au dernier Conseil par un des membres, le Maire de Viroflay, qui ne pouvait intervenir ce soir, pris par une autre réunion, confirme les propos qu'il a tenus lors de ses vœux et précise que :

“ La piscine doit bien fermer fin juin. Nous avons envisagé sa rénovation complète mais nous avons préféré lancer une procédure de démolition reconstruction dont la durée est estimée à 3 ans. A la fin de l'année, un opérateur devrait être choisi par le conseil municipal pour cette reconstruction et son exploitation future.

Pour des raisons diverses et variées, nous n'avons pas retenu la possibilité de construire un équipement évènementiel sur le haut du terrain de Bon Repos. C'est bien la salle Dunoyer de Segonzac qui sera intégralement rénovée.

Par contre, il y aura quelques logements qui seront construits sur le haut de Bon Repos. L'échéance n'est pas encore définie.”

e) VGP devait aménager le chemin de la Sablière. Faute de budget, le projet est ajourné.

Fin du conseil à 23 h 30